
Insertion au Bulletin des diverses adresses, lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Insertion au Bulletin des diverses adresses, lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 195;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19747_t1_0195_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

avoir la téméraire audace de lutter avec le peuple français. Nouveaux tirans, ces pigmées avoient entassé crimes sur crimes pour escalader la représentation ; la vertu du peuple les a vu et la foudre nationale va bientôt pulvériser ces lions féroces, encore teints du sang des nombreuses victimes qu'ils ont dévoré.

La société populaire et tout le peuple de cette commune ont été saisis d'horreur à la lecture de la phrase patricide que des hommes pervers ont osé prononcée dans une société jadis vénérée :

« Le lyon n'est pas mort parce qu'il dort, le moment où il se réveille est celui où il étrangle et déchire ses ennemis ».

Eh bien, qu'à son réveil ce lyon rugissant ne trouve dans la fureur d'autre espoir que la mort. Il est temps enfin de terminer cette lutte audacieuse du crime avec la vertu, la raison du peuple s'arrête et s'indigne de tant de résistance.

Citoyens représentans, soyez fermes à votre poste, le peuple est debout, vous trouverez les angevins sur la breche qu'ils n'ont jamais quittée depuis le commencement de la révolution, leurs corps serviront de rempart aux mandataires fidèles, et leurs bras seront armés du poignard de Brutus contre les traîtres qui abusent de la confiance du peuple pour l'assassiner.

Trop longtemps calomniés par des scélérats, les débris de la commune d'Angers, échappés au déluge de sang qui a inondé les malheureux départemens de l'Ouest, ne connoissent plus, et ayant tout perdu, ne peuvent plus reconnoître d'autre jouissance que celle de mourir pour la patrie : ils jurent de s'ensevelir sous les murs de leur cité plutôt que de voir naître un système dominateur et tyrannique.

Que tous les scélérats tremblent, notre dernier soupir sera terrible pour le crime.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 86 signatures.

i

Les administrateurs et l'agent national du district de Saumur [Maine-et-Loire] félicitent la Convention sur les principes qu'elle a manifestés dans son Adresse au peuple français. Pleins de confiance en elle, ils n'ont jamais douté, malgré le déluge de maux dont leur malheureux pays étoit plus particulièrement inondé, que sa sagesse et son courage n'assurassent tôt ou tard le triomphe de la vertu sur le crime (33).

[Les administrateurs et l'agent national du district de Saumur à la Convention nationale, Saumur, le 18 brumaire an III] (34)

Si, malgré la tourmente excitée par les ennemis de la Révolution, malgré la Terreur qu'ils

avaient fait planer sur toute la République, et les crimes dont ils avaient inondés, particulièrement ces contrées, nous n'avons point perdu l'espoir de voir, par vos efforts et votre constance, la justice recouvrer ses droits, et la vertu triompher du vice, jugez quels doivent être nos sentimens depuis que vous avez exprimés les volontés du peuple français avec le langage seul digne de lui, seul digne de nous, et fait pour répandre la consolation dans toutes les ames, et attacher tous les cœurs.

Qui de nous en lisant votre adresse ne se sent pas pénétré de joie et d'admiration en y trouvant par tout des principes qui doivent faire notre bonheur et honorer à jamais la Nation ?

Mais nous éprouverions un doute dans la jouissance que vous nous donnez, si nous ne l'épanchions pas dans votre sein, en rendant hommage à ce moment durable de la pureté de nos intentions et de la sublimité de votre ouvrage.

Représentans, achevez-le ; mais quoi ! Vous l'avez juré ! Vos sermens seront remplis et nos vœux accomplis : vive la Convention, vive la République une et indivisible.

Le Directoire du district de Saumur, le dix-huit brumaire, l'an troisième de la République française une et indivisible.

GUILLEMET, *président*,
RIFFAULT, *agent national*
et 4 autres signatures.

La Convention ordonne la mention honorable de toutes ces adresses au procès-verbal, et l'insertion au Bulletin (35).

3

L'agent national du district d'Indremont [ci-devant Châtillon-sur-Indre], département de l'Indre, fait savoir à la Convention qu'un bien d'émigré, situé dans ce district, estimé 33 000 liv., s'est vendu, en huit lots, 159 000 liv.

Le renvoi de la lettre au comité des Finances, section de l'Aliénation des domaines, et l'insertion au bulletin, sont décrétés (36).

4

La société populaire de Rouen [Seine-Inférieure] invite la Convention nationale à terrasser tous les ennemis du bonheur public, à frapper vigoureusement les émissaires de la ligue expirante des rois conjurés, et à présenter au peuple français, dégagée de tout nuage, la liberté que ces scélérats s'efforçoient de défigurer.

(33) P.-V., L, 118.

(34) C 328 (1), pl. 1447, p. 3.

(35) P.-V., L, 118.

(36) P.-V., L, 118.